



**FLEURIEU SUR SAÔNE**  
69250

Commune du Grand Lyon

Tél. : 04.78.91.25.34

Fax : 04.72.08.90.06

*mairie.fleurieusursaone@wanadoo.fr*

## AUTORISATION DE SORTIE

Service de cantine  
le mercredi

Lors du service de cantine, le mercredi, les enfants sont autorisés à sortir de la manière suivante (conformément à la circulaire ministérielle n°97-178) :

- **Enfants en maternelle** : prise en charge obligatoire par une personne nommément désignée par les parents (choix 1 ci-dessous).
- **Enfants en primaire** : sortie libre, sans contrôle de la prise en charge par un adulte (choix 2 ci-dessous). Possibilité pour les parents de choisir une prise en charge par un adulte (choix 3 ci-dessous).

*Pour mémoire, un enfant qui n'aurait pas été pris en charge à 13h00 (fin du service), devra être confié à la Gendarmerie.*

Merci d'indiquer votre choix et retourner le bulletin ci-dessous en mairie.

✂ .....

### AUTORISATION DE SORTIE DE LA CANTINE LE MERCREDI

**Le(s) parent(s) :**

Mme, M. ....

**L'enfant :**

Nom : ..... Prénom : .....

**Choix 1** : Mon enfant (en maternelle) est autorisé à sortir avec les personnes désignées ci-après. La commune est déchargée de toute responsabilité dès la prise en charge de l'élève par la personne désignée.

**Choix 2** : Mon enfant (en primaire) est autorisé à sortir seul.  
La commune est déchargée de toute responsabilité dès la sortie de l'élève.

**Choix 3** : Mon enfant (en primaire) est autorisé à sortir avec les personnes désignées ci-après.  
La commune est déchargée de toute responsabilité dès la prise en charge de l'élève par la personne désignée.

#### Désignation des personnes autorisées à prendre l'enfant en charge :

Nom : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : parent frère/sœur grand-parent aucun lien

Nom : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : parent frère/sœur grand-parent aucun lien

Nom : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : parent frère/sœur grand-parent aucun lien

*Signature (parent - représentant légal)*